



Audition mineur.

Par Frank76600

Bonjour à tous, je reste dubitatif sur le fait qu'un gendarme stagiaire ou monogalon puisse dans le cadre d'une enquête entendre sur procès verbal en présence bien entendu de l'avocat un mineur. Je me pose cette question car ce gendarme sortant d'école et pas encore gendarme de carrière n'est peut-être qu'APJA ? Je souhaiterai que l'on m'eclaircisse sur ce point. Par avance je vous remercie. Bonne journée.